L'Echo de Manitoba

JEUDI, 11 AOUT, 1898.

Est-ce Possible ! !

Nous trouvons, dans la correspondance de Ste-Anne des Chênes, publiée dans le dernier numéro du *Manitoba*, de singulières affirmations que nous voulons croire erronées.

Les institutrices de cette localité, n'ont certes pu biffer de leur "plein gré" les clauses dont parle le susdit correspondant, se refusant ainsi à recevoir l'octroi auquel elles avaient légitimement droit.

D'autre part, il est inadmissible que l'autorité religieuse ait pu se permettre de donner un pareil démenti à Monseigneur Langevin.

Nous savons d'ailleurs que les rapports d'un grand nombre de paroisses sont déjà arrrivés signés conformément aux prescriptions convenues.

Si donc les affirmations du correspondant de Ste-Anne étaient exactes, il en faudrait conclure que dans cette paroisse il y a une autorité en rebellion ouverte avec les instructions de notre archevêque; et il conviendrait dès lors d'appliquer à cette personnalité néfaste, les termes "de tyrannie, de guerre injuste et insidieuse," dont elle se sert si mal à propos.

Le voilà "l'infernal esprit de parti qui, s'il n'est pas enrayé et étouffé, sera la cause de notre ruine nationale et religieuse."

Une Appreciation du Senat

Il ne sera pas sans intérêt pour notre population de connaître un peu l'opinion de gens impartiaux et de voir comment ils apprécient l'action du Sénat.

Cette opinion est d'autant plus intéressante à recueillir qu'elle provient d'un journal catholique, d'un "bon journal," un de ceux que *Le Manitoba* reproduit hebdomadairement, le journal des "Veuillot," enfin, *L'Univers*.

L'article dont il s'agit est consacré à Sir Adolphe Chapleau et à la Question des Ecoles du Manitoba.

L'Univers rappelle que :

Des négociations eurent lieu entre Mgr. Langevin et M. Laurier, à la suite desquelles le gouvernement du Manitoba consentit à modifier, par voie administrative, les règlements des écoles publiques dans les districts scolaires où nos compatriotes sont en majorité: M. Greenway accorda des instituteurs catholiques, des livres de classe approuvés par l'archevêque de St. Boniface, l'enseignement du français à l'égal de l'anglais, une représentation dans le buteau de l'instruction publique ("advisory board") un cours de dix semaines par année à école normale pour former des instituteurs compétents et un délai raisonnable pour permettre aux religieuses et aux instituteurs non diplômés de se conformer à la loi. Il ne manquait vraiment à ce concordat, dit l' "Univers," pour qu'il fût conforme à la réparation exigée par le conseil privé de S. M. la reine, qu'un texte de loi le rendant définitif et inattaquable; malheureusement, dans l'état actuel des partis politiques, il n'était pas possible d'obtenir cette garantie.

La question financière au Manitoba présentait des difficultés réelles et le gouvernement Greenway se trouvait dans l'impossibilité de supporter les nouvelles charges qu'allait lui imposer l'ouverture d'un grand nombre d'écoles francaises.

C'est alors que M. Laurier fit voter par les Communes un bill accordant $300,000 à cette province à même les fonds provenant des terres affectées aux écoles du Manitoba et lui payant en même temps $500,000 pour une vielle réclamation pendante depuis dix ans.

L' "Univers," rppréciant l'attitude du parti libéral aux Communes et le vote hostile des torys au sénat, conclut en ces termes :

"Cette tactique des sénateurs catholiques est aussi inconséquente que périlleuse: si leur intention était de prendre le gouvernement du Manitoba par la famine, ils auraient dû rejeter le projet en entier, s'ils étaient désireux de suivre les conseils du Saint-Père et d'accepter les réparations partielles qu'on leur offrait, ils n'auraien t pas dû refuser au gouvernement les moyens pécuniaires de les accomplir, En éliminant les 300,000 dollars du projet de loi, ils ont donné à M. Greenway un prétexte pour se soustraire à ses engagements et en lui accordant les 500,000 dollars, ils améliorent sa position financière et le mettent en état de continuer la guerre contre les catholiques.

Nous craignons beaucoup que S. G. Mgr. Langevin ne soit pas arrivée au terme de ses épreuves.

Les craintes de *L'Univers* se changeraient en certitude s'il connaissait ce qui se passe actuellement au Manitoba dans un certain milieu.

L'Alliance Anglo-Americaine

Nous avons déjà eu l'occasion de de dire combien peu nous croyions à la possibilité d'une alliance Anglo-Américaine ; pour nous ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis n'ont d'intérêt à une semblable alliance.

"Les nécessités de l'heure présente pourraient seules la faire désirer à l'Angleterre," disions-nous, "mais les Etats-Unis resteront réfractaires à ses avances trop intéressées de John Bull."

Les événements semblent vouloir nous donner raison, si l'on en juge par les nouvelles suivantes :

Le rédacteur de la "Patrie" a reçu ce matin d'un journaliste de New-York une lettre dans laquelle celui-ci raconte que le mouvement de l'union anglo-américaine n'a aucune prise sur le sentiment des hommes publics et des hommes d'affaires dans la métropole des Etats-Unis et il fait confirmer son affirmation par le fait suivant que les journaux n'ont pas encore signalé.

M. Whitelaw Reid avait invité, la semaine dernière, les sommités politiques, professionnelles, financières et industrielles de New-York à se réunir chez lui dans le but explicite de former une section américaine de la grande union proposée par Chamberlain; or pas un seul homme n'a voulu consentir à former partie du comité que voulait former Whitelaw Reid, qui, entre parenthèse, est d'autant plus dans le mouvement du pan-saxonisme qué c'est lui qui, l'an dernier, représenta la République voisine aux fêtes du Jubilé à Londres.

Les uns disaient que c'était inopportun, les autres que c'était prématuré, que l'opinion publique n'était pas mûre pour une pareille union, enfin tout le monde s'est entendu pour dire qu'ils ne voulaient pas en être.

Voilà un incident significatif.

Le Ble Canadien en France

Nous lisons dans le bulletin de la "Chambre de Commerce Française" de Montréal, l'article suivant :

Pour la première fois probablement depuis bien des années un chargement de blé canadien, comprenant 99,873 minots, soit 35,168 hectolitres, a été expédié de Montréal pour la France (St-Nazaire). Cet évènement mérite d'être noté dans les annales de la Chambre de Commerce française de Montréal. L'expéditeur est M. Alexander McFee, le négociant en grains bien connu de Montréal, mais ce n'est pas lui qui a fait la vente en France c'est une maison de New-York, et le chargement est consigné à l'ordre de la maison de New-York. On n'a pu en conséquence donner ici le nom du consignataire réel C'est également la maison de New-York qui a nolisé le vapeur et le fret reste par conséquent secret.

Le blé est du blé roux d'hiver canadien (No 2 Ontario red winter). Le vapeur qui l'a chargé, le "Broomhaugh," capitaine Boyce, de Newcastle on Tyne, jaugeant 1280 tonneaux.

La saison actuelle était certainement propice pour une expédition de ce genre, par suite du déficit de la récolte en France et de la suspension des droits. Mais il est permis de croire que l'exportation du blé canadien en France peut être continuée d'une manière permanente, du moment où des relations d'affaires pourront être établies d'une manière suivie, servies par une ligne régulière de steamers.

Le Manitoba produit un blé dur d'excellente qualité, dont on exporte bon an, mal an, 10,000,000 de minots, soit en chiffres ronds, 3,500,000 hectolitres. D'un autre côté, la vermicellerie française importe chaque année des quantités considérables de blés durs de Russie. Que faudrait-il pour que la vermicellerie française importât des blés durs canadiens du Manitoba ? Deux hommes entreprenants, l'un en France, l'autre au Canada, et la possibilité de faire des expéditions moindres que des chargements complets, c'est-à-dire une ligne régulière de vapeurs allant du Canada directement en France, pour éviter la surtaxe d'entrepôt.

Il y a ainsi un certain nombre d'articles qui n'attendent que la création d'une ligne directe pour trouver un débouché en France et qui assureraient à cette ligne, bien administrée aux deux extrémités, un complet chargement de retour pour 18 ou même 24 voyages par année. Les vendeurs, les acheteurs la marchandise, tout est prêt ou peut être prêt à quelques semaines d'avis, il ne manque que l'organe; c'est ce que l'on ne paraît pas voir en France.

Nous ajouterons qu'une tentative d'application du blé du Manitoba à la vermicellerie a déjà été faite à Winnipeg par un Marseillais, M. Marius. Les résultats ont été des plus remarquables comme qualité de produit, mais le peu de consommation locale a fait cesser l'entreprise.

REVUE.

Notre confrère, *Le Temps*, d'Ottawa, annonce ainsi son changement d'administration :

A partir de ce jour *Le Temps* sera publié par la nouvelle compagnie dont le nom apparait en tête de nos colonnes. Cette compagnie sera seule responsable de toutes les obligations se rapportant à la dite publication, la compagnie de publicité d'Ottawa et de Hull cessant d'avoir toute responsabilité à cet égard.

La nouvelle administration en prenant charge de la publication du *Temps* ne se fait pas d'illusions, sur la difficulté de la tâche qu'elle assume. Elle ne l'aurait certainement pas entreprise si elle n'avait pas eu confiance que non-seulement la population française de notre district est disposée à nous continuer le généreux appui qu'elle a donné à feu Oscar McDouell et à M. André Routhier, mais qu'il y a possibilité d'obtenir davantage.

Quant à l'orientation du journal elle restera la même: libérale et française.

Le Temps se fera comme par le passé, le défenseur de toutes les idées de progrès et de liberté, et s'efforcera de marcher sur les traces des patriotes qui nous ont conquis nos libertés et nos droits.

Un Saint Eveque et un Grand Citoyen.

Voici en quels termes le *Globe* de Toronto, s'exprime au sujet de la mort de Mgr Walsh. Un semblable éloge nous dispense de tout commentaire :

La mort de l'archevêque Walsh a causé au pays une douloureuse surprise. Nous ignorions qu'il fût malade. Nous nous flattions de l'espoir que, pendant de longues années encore il nous serait donné de le voir au milieu de nous, remplir, avec la prudence et la sagesse qui le distinguaient les devoirs si difficiles et si délicats de son ministère exalté.

Dix années durant, le regretté prélat a occupé le siège archiépiscopal de Toronto. Au cours de cette période décennale, plus d'une fois il nous est arrivé de voir les dissensions religieuses se déchaîner dans l'Ontario et cependant jamais il n'a été prononcé une parole amère ou malveillante à l'adresse du défunt archevêque. Tout dévoué qu'il fût à son église, jamais il ne s'est échappé de ses lèvres une seule parole de nature à soulever les passions religieuses ou à envenimer les relations entre protestants et catholiques. En plus d'une circonstance, la dignité pleine de calme de ses paroles et sa vaste charité lui ont gagné d'une façon étonnante les sympathies de ses concitoyens protestants; bref, dans toute sa vie et ses œuvres, l'archevêque de Toronto s'est fait l'apôtre de la paix, de la fraternité et de l'union entre tous les citoyens de notre commune patrie. Sa mort sera une perte sensible pour l'église dont il a été l'une des gloires, l'un des prélats les plus sages et les plus chéris du peuple, et dans tous les rangs de la société, nous en avons la conviction, il n'y aura qu'une voix pour redire les louanges de l'homme de bien, du bon citoyen et du sage prélat qui est entré dans son dernier repos.

L'on peut dire que l'archevêque Walsh est l'un des prélats les plus estimés, les plus respectés qui aient jamais été placés à la tête d'une église quelconque au Canada. Grâce à la prudence, à la modération qu'il apportait dans la discussion de toutes les questions publiques, grâce à son attitude libérale et éclairée les affaires de son diocèse marchaient avec une facilité et une harmonie remarquables. C'était, par-dessus tout, un homme pacifique, et il jetait tout le poids de son influence dans la balance contre les discussions intempestives ou les démarches imprudentes.

Elles valent leur pesant d'or les paroles si élogieuses prononcées au sujet de Mgr Walsh par le Pape: "J'aime l'archevêque Walsh, de Toronto," dit Sa Sainteté, "c'est un homme prudent et modéré."

Le *Mail and Empire* apporte aussi son tribut d'éloges :

Nul prélat de l'Eglise Catholique Romaine au Canada n'a commandé le respect des populations canadiennes au même degré que l'a fait l'archevêque de Toronto, dont la mort est annoncée aujourd'hui.

Homme d'une grande largeur de vues, portant un vif intérêt aux affaires de l'Irlande sa patrie, il s'efforça dans son pays d'adoption, tout en se dévouant aux intérêts de sa propre église, d'inculquer de vive voix et par toute sa conduite la charité envers tous les hommes, de façon à faire disparaître les dissensions religieuses et à reléguer la discussion de ces questions dans leur sphère propre.

Protestants et catholiques déploreront la mort du vénérable archevêque et sa mort sera un juste sujet de douleur pour toutes les populations chrétiennes de ce pays.

Quelques Verites

Une Appeciation de Montalembert.

Je vois avec douleur que dans ce pays-ci comme ailleurs, le clergé penche beaucoup du côté de Cavaignac. L'instinct servile se réveille chez lui au profit du roseau peint en fer.

Vous ferez bien de combattre cet instinct sous toutes ses formes comme vous l'avez si bien fait jusqu'ici.

(Lettre de Montalembert à Louis Veuillot).

—*La Verite.*

L'Exploitation Religieuse

Extrait d'un Discours de Sir Chapleau.

Il n'y a pas de pire exploitation que l'exploitation religieuse. Personne n'a le droit de faire servir à ses fins personnelles ce grand, ce puissant sentiment qui nous domine tous dans ce beau pays du Canada.

Dans un pays où il y a tant d'esprits honnêtes, de catholiques sincères, de disciples du vrai et du droit, il est facile de se faire des partisans au nom de la religion. Mais malheur à qui se fera de la religion un escabeau pour monter à des régions qui lui sont étrangères.

—*Echange.*

Terres Federales.

Coupe du Bois.

La *Gazette Officielle* publie les réglements relatifs à la concession des permis de coupe de bois sur les terres fédérales au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, sauf dans le district du Yukon et sur une zône de 20 milles de chaque côté du chemin de fer canadien du Pacifique, à la Colombie anglaise. Le permissionnaire est tenu de payer une rente foncière annuelle de $5 par mille carré. Sur le bois scié, les droits à percevoir sont de 50 cents le mille pieds, et sur les traverses de chemin de fer, de 1½ cent, et de 5 % sur la vente de tous les autres produits de la concession forestière. Il est stipulé une remise de droits de 40 cents par mille pieds sur le bois exporté de la Colombie Anglaise à l'étranger.

COLONISATION

Retour du Manitoba

Le 30 courrant, le Père M. Blais, O.M.I., colonisateur du Manitoba, accompagnera les personnes qui désirent profiter des prix réduits offerts par le Pacifiqui, pour visiter le Manitoba et les districts de Prince Albert et d'Edmonton.

MM. C. Boisvert, Z. Champoux, P. Cyrenne, cultivateurs de Bécancour, sont de retour du Manitoba, après une visite de trois semaines. Ces messieurs ont été si agréablement surpris d'y trouver des terres, non-seulement fertiles, mais à bon marché et faciles à cultiver, que dans l'intérêt de leurs enfants, ils ont décidé d'aller s'y établir aussitôt qu'ils pourront disposer de leurs propriétés.

La coutume est la raison des sots.

Lorsqu'il y a débordement de crimes, il y a toujours débordement de sang.